

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 28 septembre 2008

L'An deux mille huit,
le 28 septembre à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 septembre 2008 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Bernard DOMAISON, Eric FAISANDIER, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE

Les points suivants ont été évoqués:

Demande d'un particulier d'acquisition de la parcelle E437: Le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune vende cette parcelle d'une contenance de 144 m² au prix de 15€/m² suite à la demande du riverain. Ce dernier avait demandé, si possible, que les épicéas présents sur cette parcelle soient préalablement coupés. Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande.

Répartition des coupes de bois sections du Mazel et de la Bastide: Frédéric Coston a été choisi pour réaliser la coupe de bois sur la parcelle B789 appartenant aux habitants de la Bastide, conformément à ce que prévoyait la délibération du Conseil Municipal du 15 mai 2008. 20% du montant des coupes de bois des sections du Mazel et de la Bastide seront affectés aux financements de travaux sur les sections concernées.

Renouvellement du contrat de la femme de ménage: Jusqu'à cette fin du mois, le contrat de la femme de ménage était de 15 heures par semaine réparties en 5 fois 3 heures. Le Conseil Municipal décide d'adapter ce contrat à la réalité des besoins en ménage de la commune suivant les saisons, avec notamment l'augmentation du besoin lié à l'activité du camping durant la période touristique. Le nouveau contrat prévoit un volume horaire de 9 heures l'hiver réparti en 3 fois 3 heures et de 18 heures l'été réparti en 6 fois 3 heures.

Modification du bail de location d'un chalet: Le chalet n°10 avait été loué pour tout l'été, le locataire souhaitant poursuivre cette location, le conseil municipal accepte et demande l'installation d'un compteur pour pouvoir facturer la consommation électrique durant la période hivernale, hors eau chaude sanitaire.

Demande d'acquisition d'une partie d'un bien de section à Donzac parcelle A736: Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande conjointe de riverains d'acquérir chacun une partie de la parcelle A736 au prix de 10€/m² pour une surface totale de 300m² environ. Les frais nécessaires d'arpentage et d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs et répartis conformément à leur demande. Les habitants de Donzac seront consultés.

Approbation du plan de zonage de l'assainissement: Suite à l'enquête publique réalisée et au rapport fourni par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement sans y apporter de modification.

Étude pour le déploiement d'un réseau wifi au niveau du complexe touristique: Le Conseil Municipal décide de faire réaliser une étude pour le déploiement éventuel d'un réseau wifi au niveau du complexe touristique et décide, sur proposition du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique, de confier cette étude à la société Orange pour un montant de 300 € H.T.

Choix du futur locataire-gérant pour « Les Fauvettes »: Le Conseil Municipal décide de confier à Madame Catherine Narce de Saint Jean Lachalm et à sa fille la location-gérance du snack-bar-restaurant « Les Fauvettes ». Le fait qu'elles puissent reprendre cette activité très rapidement a été déterminant dans ce choix.

Demande d'un particulier de location d'un appartement sur la commune: Suite à la demande d'un particulier de location d'un logement sur la commune, le Conseil Municipal décide de proposer à ce particulier le logement vacant de l'école pour un bail de 6 mois seulement et pour un loyer total de 372 € par mois.

Demande d'acquisition de partie de biens de section à Champagnac parcelle A557 et A558: Le Conseil Municipal considère qu'il y a lieu pour le particulier de régulariser les occupations du domaine public communal avant d'entamer une nouvelle procédure d'acquisition.

Le Maire informe ensuite le Conseil Municipal des deux actions que prévoit la communauté de communes pour le développement économique. Une enquête flash dont l'objectif est d'identifier les porteurs de micro-projets et de les orienter vers les partenaires existants se déroulera à la fin du mois d'octobre. Une étude économique du territoire avec 3 axes de réflexion: les produits fermiers, les services à la personne et les produits naturels pour la construction se déroulera du mois d'octobre 2008 au mois de juin 2009.